COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2021 - Salle du conseil - 20h00

<u>Présents</u>: Mmes, MM. BONVALOT Régis - CARTANT-FRANCIOLI Bernadette - CHAPIN Jean-Paul - CHATILLON Roger - COMTE Joël - DARNEY-PATOZ Lydia - DAUBIGNEY Fabrice - DIET Cécile - FOUCHEYRAND Laurent - MOUGENOT Adeline

Membres exercice = 11 - Présents = 11 - Votants = 11 Convocation : 22/05/2021 - Affichage : 31/05/2021

ORDRE du JOUR

- 1 Désignation du secrétaire de séance.
- 2 Approbation du Compte-Rendu du 02/04/2021.
- 3 Décision modificative n° 1:
 - . Affectation comptable de l'amortissement du réseau d'eau (Régis Bonvalot),
 - . Régularisation d'une écriture comptable de 2010 (Régis Bonvalot).
- 4 Approbation du règlement local de publicité intercommunal (RLPi).
- 5 Présentation des devis des travaux de voirie (Joël Comte).
- 6 Compte rendu de la commission caveau (Joël Comte).
- 7 Attribution de compensation de la taxe professionnelle (2021).
- 8 Répartitions des subventions 2021.
- 9 Organisation des élections des 20 juin et 27 juin 2021 (élections des conseillers départementaux et régionaux).
- 10 Questions diverses.

Début de séance : 20h00

1 - Désignation du secrétaire de séance.

Mme Adeline MOUGENOT est la secrétaire de séance.

- 2 Approbation du Compte-Rendu du 02/04/2021.
 - Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
- 3 Décision modificative n° 1:
 - . Affectation comptable de l'amortissement du réseau d'eau (Régis Bonvalot),
 - . Régularisation d'une écriture comptable de 2010 (Régis Bonvalot).
 - M. Régis BONVALOT fait part au conseil municipal de la régularisation d'une écriture comptable de 2010 de 267,92 €. Il s'agit d'une avance sur des travaux de l'éclairage public qui n'a pas été régularisée après travaux en raison d'une incompatibilité avec le logiciel comptable.

Il nous informe également d'une erreur de saisie de la rubrique comptable de 1325 € sur l'amortissement du réseau d'eau. La rectification a été effectuée.

Accepté et voté à l'unanimité.

4 - Approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Reprise de l'élaboration du RLPi en 2021 pour les 47 communes du Grand Dole ; voici les orientations de ce RLPi :

- mettre en conformité les enseignes qui sont dans l'illégalité,
- prendre en compte la qualité paysagère,
- réduire la densité publicitaire,
- limiter les enseignes sur les murs, les façades des maisons,
- restreindre les enseignes lumineuses.

> Accepté et voté à l'unanimité.

5 - Présentation des devis des travaux de voirie (Joël Comte).

M. Joël COMTE présente au conseil municipal les devis de deux entreprises (SJE et EUROVIA) concernant les travaux de voiries à effectuer dans le village (Grande Rue, Rue Haute, Rue du Rougelot, Rue du Cirque, Rue du Quart et Rue du Guidon).

Le conseil municipal accepte le devis de 11 250 € de l'entreprise SJE avec 9 voix pour et 2 abstentions.

La deuxième partie du devis, concernant la route venant de Moissey, sera reprise et discutée lors du prochain conseil municipal.

6 - Compte rendu de la commission caveau (Joël Comte).

Présents : Mmes, MM. Dominique CHAPIN - Lydia PATOZ - Bernadette FRANCIOLI - Claude FOUCHEYRAND - Michel RICHARD - Joël COMTE.

M. Joël COMTE présente au conseil municipal la liste des souhaits de la commission : insonorisation du caveau, modification de l'éclairage, changer les radiateurs et les fenêtres, installer un système de ventilation, imaginer une cuisine avec un meuble mobile, achat de tables pliantes, réfrigérateur et lave-vaisselle express.

Des devis vont être réalisés.

7 - Attribution de compensation de la taxe professionnelle (2021).

La communauté d'agglomération verse à ses communes membres une attribution de compensation de la taxe professionnelle fixée par une commission.

La communauté d'agglomération déduit de cette attribution de compensation le coût réel des charges transférées (écoles, transports, ordures ménagères, centre de secours ...).

Notre commune disposant de faibles ressources, l'attribution de compensation est négative (-451 € en 2021) et devrait théoriquement verser cette somme à la communauté d'agglomération. Celle-ci a décidé de ne pas encaisser les sommes négatives en dessous de 2500 €.

L'attribution de compensation de cette année sera donc fixée à zéro.

Accepté et voté à l'unanimité.

8 - Répartitions des subventions 2021.

Les subventions votées au budget primitif 2021, soit la somme de 1200 €, sont réparties de la façon suivante :

ADMR	120€
Serre Vivante	60€
Comité des fêtes de Frasne les Meulières	250 €
CRIC	100 €
Souvenir français	50€
Contre-courant (Association culturelle et paysanne du marché de producteurs de Moissey)	70€
Ecole	450 €
Somme non attribuée	100 €
Total	1200€

La subvention prévue pour le club de foot de Moissey pour un montant de 100 € n'a pas été attribuée car le club n'a pas fourni le bilan financier comme demandé.

Les cartes jeunes sont maintenant financées par le CCAS.

> Accepté et voté à l'unanimité.

9 - <u>Organisation des élections des 20 juin et 27 juin 2021 (élections des conseillers départementaux et régionaux).</u>

Afin de respecter les directives gouvernementales relatives aux gestes barrières, les élections auront lieu dans le caveau. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00. Les accesseurs seront testés pour la Covid 48 h avant ou vaccinés au préalable.

10 - Questions diverses.

- Après renseignement auprès de la chambre d'agriculture, le maire autorise M. Laurent FOUCHEYRAND à drainer les terrains communaux qui lui sont loués.
- Mme Marie LONDE et M. Jean-Paul CHAPIN ont reçu un représentant du groupe ESCOFI, développeur exploitant d'énergies renouvelables. Il leur a présenté son projet d'installation de 6 éoliennes réparties sur les communes de Peintre, Chevigny et Frasne-les-Meulières. Ce projet sera de nouveau évoqué lors de prochains conseils.
- Par ailleurs l'association Trois Départements Cadre de Vie (3DCV) de Champagney demande au maire d'informer les habitants de Frasne-les-Meulières du projet d'implantation d'éoliennes sur leur commune. Les courriers de cette association peuvent être consultés en mairie.
- Le président du Grand Dole a répondu à M. le Maire concernant les contrôles SOGEDO qui ont eu lieu sur la commune le mois dernier. Les contrôles vont passer de tous les 6 ans à tous les 8 ans. M. le Maire proposera au président du Grand Dole la possibilité d'inclure ces frais de contrôle avec les factures d'eau.

- M. François ROVER a envoyé une lettre à M. le Maire pour lui faire part de sa possession d'une massette datant de 325 ans qui a servi à l'élaboration de son ancienne maison de Frasne-les-Meulières. Il en fait don à la commune.
- A partir de 2022, les demandes d'autorisation de travaux seront dématérialisées, nécessitant l'achat d'une imprimante A3 par la commune.
- La fibre optique sera déployée en aérien. Les travaux ont débuté (relevé des boîtes aux lettres, recensement des poteaux EDF et France Télécom), ils doivent se terminer en 2025.

Prochain Conseil Municipal: le vendredi 09 juillet 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Paul CHAPIN